



MOUSSAC INFO

N° 62 - Février 2019

Le mot de M^{me} le Maire

En ce début d'année, il est encore temps de vous souhaiter, à nouveau, une très bonne année 2019 et, surtout une excellente santé.

Mais, attention à la grippe qui sévit, alors protégez-vous en ayant les bons réflexes.

Comme annoncé lors des vœux de la Municipalité, une opération de montée en débit d'internet est programmée dans notre commune. Elle devrait être opérationnelle, au cours du premier semestre 2019.

D'autres travaux sont également en devenir sur notre territoire.

En effet, la loi sur l'eau 1992 définit l'eau comme étant le patrimoine de la Nation. Face aux inondations connues en Europe ces 10 dernières années, une directive européenne a été prise en 2007, afin de viser un niveau de gestion du risque d'inondation.

La Communauté de Communes propose, à titre gracieux, une mission de restauration des milieux aquatiques. C'est le cours d'eau « La Font-Creuse » à la Relandière qui bénéficiera, cette année, de ce programme d'intérêt général.

Comme vous l'avez constaté, la 1^{ère} phase de restauration du calvaire touche à sa fin. La croix revêtue d'un enduit neuf réceptionnera dans les jours qui suivent le Christ fraîchement décapé et lustré.

Par ailleurs, les travaux d'accessibilité dans le bourg sont pour la plupart achevés.

De ce fait, le 30 mars, aura lieu l'inauguration de l'ensemble des travaux réalisés au titre de la mise en accessibilité dédiée aux personnes à mobilité réduite. Elle rassemblera à la fois les financeurs et les entreprises qui ont réalisé ces travaux. Tous les habitants de Moussac y sont conviés.

Comme à l'accoutumée, il vous est proposé un nombre important de diverses et belles manifestations sur tout le territoire, avec notamment, les séances de cinéma à l'Isle-Jourdain. Malheureusement, si nous n'y prenons pas garde, elles risquent bien de disparaître faute de participants.

Au plus près de chez vous à la médiathèque: concours de BD, expositions, jeux d'écriture et livres de toutes sortes et de toutes catégories vous attendent tout au long de l'année.

Il y a donc beaucoup de bonnes raisons pour sortir de chez soi

Petit rappel: un cahier de doléances est mis à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie jusqu'au 22 février 2019. Puis, il sera transmis, pour prise en compte, aux services du Grand Débat National.

Bonne lecture

Sylviane SOUBRY

TRAVAUX

Accessibilité de l'église

La mise en accessibilité de l'église est terminée.

Néanmoins, il reste à mettre en place la signalisation horizontale et verticale sur le parking PMR et à modifier la porte d'entrée.

Ces travaux devraient être réalisés courant 1^{er} semestre 2019.

Construction des 2 logements « Habitat de la Vienne »

Début février, Habitat de la Vienne fera procéder au bornage de la parcelle dédiée à la construction, rue de la Font Forêt, de 2 logements « sociaux » qui bénéficieront d'équipements de qualité pour répondre aux performances énergétiques en vigueur. La prochaine étape, fin février, consistera à effectuer des sondages géotechniques afin de connaître la structure du sol.

Cette étape sera suivie du dépôt du permis de construire pour instruction.

Diagnostic archéologique préventif

Le terrain situé le long de l'impasse des Feux Follets va faire l'objet de fouilles permettant d'établir un diagnostic archéologique préventif.

Ces fouilles seront dirigées par l'INRAP. Selon le résultat de ce diagnostic, ce terrain sera proposé ou pas à la construction.

Restauration du Calvaire

Les travaux de la 1^{ère} phase, réfection de la croix et restauration du christ, seront terminés début février.

Il restera à procéder à la restauration du socle, de la base et de l'entourage.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Tourisme



L'Office de Tourisme Sud Vienne Poitou a mis en ligne son site web :

www.sudviennepoitou.com

Un site web dynamique, moderne et intuitif qui reflète l'image du territoire Sud Vienne Poitou, qui s'engage avec **une triple promesse** :

- ▶ l'exception culturelle,
- ▶ l'adrénaline,
- ▶ Des activités en pleine nature et en famille.

Vous y découvrirez **4 rubriques principales** :

- ▶ Une rubrique Expériences qui permet ... aux touristes de partager leurs moments vécus et aux futurs visiteurs de leur dévoiler quelques idées de découverte !
- ▶ Une rubrique Découvrir qui permet ... une mise en avant les sites touristiques de la destination Sud Vienne Poitou sous les 3 thèmes de la triple promesse !
- ▶ Une rubrique Planifier qui permet ... d'en savoir davantage sur les nombreuses activités du territoire, et aussi de préparer au mieux son séjour avec les hébergements, les restaurants et les manifestations !
- ▶ Une rubrique Pratique qui permet ... d'avoir en amont de sa venue les détails pratiques une fois sur place !

Depuis sa mise en ligne, plusieurs évolutions sont venues améliorer ce support de communication comme l'intégration des itinéraires de randonnée et aussi une version anglaise !

En projet pour 2019

Pour davantage d'efficacité et de réactivité, il appartiendra aux responsables des structures à caractère touristique (hébergements, restaurants et sites d'activité) de procéder à la saisie des informations de leur(s) établissement(s) directement sur la base de données utilisée pour le site web.

Concernant les manifestations, le même procédé sera mis en place pour que les organisateurs d'événements puissent saisir les informations des événements du territoire.

Alors rdv sur sudviennepoitou.com et surprenez-vous !

Mise en place d'une borne interactive

Après avoir installé une borne interactive tactile à la Trimouille, Availles-Limouzine et Moulismes, l'office de tourisme Sud Vienne a procédé à la mise en place d'une borne interactive tactile au bureau d'information touristique de l'Isle-Jourdain.

Accessible en permanence, elle permet de rechercher un hébergement, un restaurant, une activité

Activité de l'hôtellerie sur le territoire de la CCVG

Il y a 14 hôtels sur le territoire dont 1 avec 1 étoile, 2 avec 2 étoiles et 3 avec 3 étoiles. Ils proposent 443 lits touristiques. 31 lits sont occupés en moyenne.

Le prix moyen est de 55,00€ la nuitée. Le taux de remplissage est de 27% environ et ils contribuent à lever 23 600,00€ de taxe de séjour (35 000,00€ en 2017).

Le constat

- ▶ L'hôtellerie est peu classée malgré une offre de qualité,
- ▶ Les établissements sont de petite taille,
- ▶ On enregistre une baisse des nuitées en 2018,
- ▶ L'hôtellerie est le 1^{er} contributeur à la taxe de séjour

Nouveaux horaires à la déchetterie

Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03)

Lundi, mercredi, vendredi et samedi

Ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Mardi, jeudi et dimanche

Fermeture toute la journée.

Horaires d'été (du 01/04 au 31/10)

Mêmes services qu'en hiver avec un report de la fermeture de 17h00 à 18h00.

PASS déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers et les professionnels qui souhaitent accéder à la déchetterie de Millac, doivent disposer d'un **PASS déchets**. Celui-ci est également **obligatoire** pour obtenir des **sacs de collecte** et acheter du compost.

La commande du PASS déchets se fait auprès du SIMER via son site internet ou par courrier.

AUTRES INFORMATIONS

Recensement

Journée Défense et Citoyenneté

Vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ?

Le recensement est obligatoire

Qui ?

▶ Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ?

▶ Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté * (JDC).

▶ Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

Comment ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

Par internet

Créez votre compte sur www.service-public.fr

A la mairie de votre domicile

Munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre livret de famille.

**Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.*

Le COIN des ASSOCIATIONS

Des nouvelles de la médiathèque municipale et de Média@Moussac

En 2018, la médiathèque a ouvert ses portes 138 fois à raison de 8h30 par semaine (lundi de 15h30 à 18h30, mercredi de 14h30 à 17h30 et samedi de 10h00 à 12h30).

Elle a accueilli 1183 visiteurs contre 931 en 2017 soit une augmentation de 27%. Elle a prêté des livres, des magazines, des CD (652 prêts adultes, 301 prêts enfants) mais aussi, nouveauté 2018, une liseuse et 18 prêts de livres numériques.

83 personnes étaient inscrites en 2017 et 87 en 2018 soit l'équivalent de 19% de la population.

Nous avons proposé de nombreuses animations pour tous publics tout au long de l'année :

Soirée jeux, Concours de BD, Ateliers participatifs bricolage en janvier, en octobre, en novembre et en décembre, Exposition des planches de l'album "Galet" et atelier avec l'auteur Mathieu SIAM, des dictées, des p'tit déj littéraires, une exposition des ateliers MJC champs libre d'Emmanuelle ZENATTI, Lire en transat, Atelier 0 déchet et exposition sur le recyclage avec le SIMER, Exposition « Moussac combattants 14 – 18 » avec Moussac toujours et participation au prix des lecteurs Littérature Européennes de Cognac avec, dans nos locaux, la présence de Katrina KALDA, la lauréate du concours.

Le programme de 2019 est tout aussi alléchant alors n'hésitez pas à venir nous voir !

Spectacle de Noël pour les enfants



Dimanche 9 décembre, les enfants de la commune (de 0 à 11 ans) avec leur famille étaient invités pour assister au spectacle « la Drôle de maison » représenté par la Compagnie « L'Arbre Potager ». Ils ont découvert derrière les murs d'une drôle de maison, une fabrique un peu spéciale, celle des humeurs et des émotions.



Six appartements se sont ouverts au gré de la représentation et ont laissé entrevoir l'univers singulier de curieux personnages.

Ces instants poétiques et farfelus ont enchanté les petits et les grands, qui ont pu approcher la maison de plus près et contempler chaque petit appartement.

S'en est suivi le traditionnel goûter au cours duquel le Père Noël a fait une apparition attendue avec son panier de bonbons et de chocolats.

Goûter de Noël des Aînés



Comme chaque année, à l'approche de Noël, la municipalité et le CCAS ont invité, le vendredi 14 décembre à la salle polyvalente, les 103 personnes de plus de 70 ans de la commune.

Tous les présents ont partagé un excellent goûter avant de recevoir un petit cadeau.

L'agenda

Février

Mercredi 8 à 15h00

Atelier « 0 déchet » cosmétique avec le SIMER à la médiathèque (gratuit, sur inscription)

Mardi 12 en après-midi

Le club du Temps Libre organise, à la salle polyvalente, sa réunion mensuelle.

A partir du 25

Exposition des ateliers d'arts plastiques de la MJC Champs Libre à la médiathèque.

Mars

Samedi 2 de 9h30 à 12h30

A la médiathèque, atelier dessin avec Emmanuelle ZENATTI, animatrice des ateliers d'arts plastiques de la MJC Champs Libre.

> Tarif : 4,00€ sur inscription.

Samedi 9 à 20h30

Théâtre à la salle polyvalente avec les PERSAC'OMICS qui reviennent à leurs premiers amours avec une série de sketches intitulés « Méli-Mélo ».

> Tarifs Adulte : 8,00€ et Enfants de moins de 12 ans : 4,00€.

Mardi 12 en après-midi

Le club du Temps Libre organise, à la salle polyvalente, sa réunion mensuelle.

Vendredi 15 en soirée

MOUSSAC toujours organise son AG à partir de 19h00, à la salle polyvalente. Elle sera suivie d'un apéritif dînatoire.

Samedi 23 à la médiathèque

Dernier délai pour déposer les planches du concours de BD.

Du lundi 25 mars au vendredi 5 avril

Exposition-vote des planches du concours de BD au CDI du Collège René CASSIN.

Samedi 30 mars à 11h00

Inauguration des travaux d'accessibilité réalisés dans la commune en présence des responsables des organismes financeurs (Etat, Département et CCVG)

Elle sera essentiellement en rapport avec la mise en accessibilité réalisée vers les établissements communaux recevant du public :

► Mise en accessibilité de la médiathèque et de ses abords, de la mairie, de l'agence postale communale, de l'église et de place de la Liberté.

► Création d'une nouvelle voie d'accès au cimetière et de 2 parkings de proximité dont 2 places sont réservées aux PMR

Tous les habitants de la commune y sont conviés

Avril

Du lundi 8 avril au samedi 4 mai

Exposition-vote des planches du concours de BD à la médiathèque.

Mardi 9 en après-midi

Le club du Temps Libre organise, à la salle polyvalente, sa réunion mensuelle.

Mairie de MOUSSAC - Tél : 05 49.48.75.58

Mail : contact@moussac-sur-vienne.fr

Informations à l'initiative du Conseil municipal

INFORMATION de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE
de la PROTECTION des POPULATIONS

DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire **dès 1 seul porc ou sanglier** en zone à risque de PPA (actuellement communes limitrophes de la zone infectée en Belgique) et le sera sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage). **05.45.24.49.88.**

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>
<https://www.platforme-esa.fr>

* Pays infectés au 20/09/2018 sur le continent européen : Belgique, Hongrie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne

